PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 MARS 2020 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	Mme Lynda Cusson
	Mme Mélanie Valois
	Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est absent : M. Michel Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

42-03-2020 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

43-03-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 et de la séance extraordinaire du 13 février 2020 tels que rédigés.

Adoptée

44-03-2020 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	23 172.27$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 597.35$
VOIRIE MUNICIPALE	25 860.80$
HYGIÈNE DU MILIEU	12 336.71$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	149.47$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$

LOISIRS ET CULTURE	8 615.08$
FRAIS DE FINANCEMENT	282.28$
IMMOBILISATIONS	2 334.58$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2020:	75 060.26$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars 2020 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

45-03-2020 Rapport de l'inspecteur municipal par intérim

L'inspecteur municipal par intérim fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Ramassage de neige : il y a eu une opération de ramassage de neige en février.

Travaux d'inventaire au garage municipal : l'inspecteur municipal par intérim poursuit les travaux visant la prise d'inventaire des équipements de la voirie municipale.

Déblocage des trous d'homme : en raison des températures instables, les trous d'homme pluviaux ont été débloqués le 2 et le 28 février 2020.

Réserve d'alun à l'usine d'épuration : il y a eu infiltration d'eau derrière la toile servant de réserve pour l'alun à l'usine d'épuration.

Retour au travail de l'inspecteur municipal : M. Cusson, directeur des travaux public (inspecteur municipal), a reçu son autorisation de retour au travail, suivant la fin de son congé de maladie, pour le 16 mars 2020. Tel qu'autorisé par le conseil, il pourra prendre les heures de vacances non prises en 2019 avant son retour. Sa réintégration est donc prévue au travail le 6 avril 2020.

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de février 2020

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en février 2020, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.
Mme Marie-Eve Massé adresse une question au conseil, à savoir d'où vient la nécessité de déléguer un membre du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Manoir des Mille fleurs. Elle souligne que la Municipalité ne subventionne pas cet organisme et ne voit pas l'obligation de nommer un élu à ce conseil d'administration qui, essentiellement, gère un immeuble. Une vérification des règlements généraux sera faite et une modification sera proposée au besoin, afin de modifier cette obligation, si tel est le cas.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question posée dans l'assistance.

46-03-2020 <u>Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier : dépôt de la liste des gens endettés envers la municipalité et approbation de l'état prévu à l'article 1022 du *Code municipal*</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose l'état prévu à l'article 1022 du *Code municipal*, en regard avec la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste, contenant 4 immeubles, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état préparé et déposé, séance tenante, par la directrice générale en date du 27 février 2020 conformément à l'article 1022 du *Code municipal*.

Qu'un dernier avis soit adressé par courrier recommandé aux contribuables concernés, indiquant que le montant des taxes de 2018 ainsi que les intérêts à jour doivent être acquittés au plus tard le 19 mars 2020 à midi, à défaut de quoi, la directrice générale est autorisée à transmettre la liste à la MRC d'Acton, pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adoptée

47-03-2020 <u>Droits sur les mutations immobilières pour le 244, rue Notre-Dame (facture du 12-12-2017 au montant de 7 500$) : offre de règlement de la Caisse Desjardins, créancière hypothécaire</u>

CONSIDÉRANT la facture #30 émise par la Municipalité du Village de Roxton Falls à la compagnie 9368-2466 Québec Inc. le 12 décembre 2017, au montant de 7 500$, relativement aux droits sur les mutations immobilières à être imposés suivant la transaction enregistrée le 16 novembre 2017 pour la propriété située au 244, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9368-2466 Québec Inc. a déclaré faillite le 6 septembre 2018 et que les droits de mutation demeurent toujours impayés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins, créancière hypothécaire, propose de régler les droits actuellement exigés à l'égard de l'immeuble pour la somme de 1 749$, somme calculée sur les droits de mutation qui seraient exigibles sur la valeur actuelle de l'immeuble au rôle d'évaluation qui est de 199 900$;

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières sont par ailleurs à jour sur l'immeuble, la Caisse Desjardins ayant complété le premier versement des taxes foncières de l'année 2020 en date du 14 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'après analyse complète du dossier, le conseil est d'accord à accepter l'offre, en procédant également à la radiation du solde de la facture et des intérêts, pour un montant de 5 751$ en droits de mutation et un montant de 306.08$ en intérêts en date du 2 mars 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de règlement déposée par la Caisse Desjardins au montant de 1 749$, en regard avec la facture de droits sur les mutations immobilières émise le 12 décembre 2017 à la compagnie 9368-2466 Québec Inc., au montant de 7 500$, et d'accorder une quittance complète et finale quant aux droits de mutation exigés pour la transaction enregistrée en date du 16-11-2017.
Que le solde des droits de mutation au montant de 5 751$ ainsi que les intérêts au montant de 306.08$ (en date du 2 mars 2020), soient par la présente résolution radiés des comptes à recevoir de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

48-03-2020 <u>Offre d'achat déposée par Monsieur Claude Leduc et Madame Kim Laplante, pour le lot #5 507 083 situé dans le développement domiciliaire de la Municipalité de Roxton Falls</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Leduc et Madame Kim Laplante déposent, en date du 13 février 2020, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 083, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 20 392.55$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 13 février 2020 par Monsieur Claude Leduc et Madame Kim Laplante, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Monsieur Claude Leduc et Madame Kim Laplante, pour le lot #5 507 083, au prix de 20 392.55$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

49-03-2020 <u>Offre d'achat déposée par Monsieur Jayson St-Pierre et Madame Julie Lamothe pour le lot #5 507 085 situé dans le développement domiciliaire de la Municipalité de Roxton Falls</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jayson St-Pierre et Madame Julie Lamothe déposent, en date du 19 février 2020, une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot #5 507 085, faisant partie du développement domiciliaire appartenant à la Municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le prix de ce terrain est fixé à 17 761.18$ (plus les taxes applicables) et qu'un acompte de 1 000$ est versé, le solde étant payable à la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « Offre d'achat –Développement domiciliaire de Roxton Falls rue des Pins et rue des Lilas», signé en date du 19 février 2020 par Monsieur Jayson St-Pierre et Madame Julie Lamothe, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat déposée Monsieur Jayson St-Pierre et Madame Julie Lamothe, pour le lot #5 507 085, au prix de 17 761.18$ plus les taxes applicables.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

50-03-2020 Entente de condition de travail des employés municipaux à temps plein : adoption

CONSIDÉRANT QUE les copies des ententes de conditions de travail des employés municipaux à temps plein sont soumises pour adoption, soit pour Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale et secrétaire-trésorière de la RIPI de Roxton Falls et M. Guy Cusson, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une clause de réaffectation des ressources et ajustement des conditions salariales est également ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes de condition de travail sont pour une durée d'une année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les ententes de condition de travail des 3 employés à temps plein et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les ententes telles que présentées.

Adoptée

51-03-2020 Vente de garage sans permis pour l'année 2020 : choix de dates

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les dates suivantes, pour la tenue des ventes de garage sans permis pour l'année 2020 :

- 6 et 7 juin 2020 (remis au 13 et 14 juin 2020 en cas de pluie)
- 5 et 6 septembre 2020 (remis au 12 et 13 septembre 2020 en cas de pluie)
-

Adoptée

52-03-2020 La Pensée de Bagot : cahier spécial sur Roxton Falls, le mercredi 25 mars 2020

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace publicitaire d'un quart de page horizontale, au coût de 375$ plus taxes, afin de publiciser du développement domiciliaire de la municipalité.

Adoptée

53-03-2020 ADMQ : congrès annuel de la directrice générale 2020

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer à au congrès de l'ADMQ, les 17, 18 et 19 juin 2020, au coût de 555$ plus taxes et de rembourser les frais inhérents à sa participation, dont les frais de déplacement, les repas, l'hébergement.

Adoptée

54-03-2020 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (CRSI) révisé : adoption de trois programmes de prévention des incendies

CONSIDÉRANT QUE trois programmes de prévention des incendies sont soumis pour adoption et que ces documents font partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adoption des documents suivants;

- Programme d'inspection des bâtiments à risques plus élevés
- Programme de vérification des avertisseurs de fumée
- Programme de production des plans d'intervention

Adoptée

18. MRC Acton – Mise à jour du Règlement général G-100 : réunion à prévoir au printemps

La directrice générale informe les élus du début d'un processus de mise à jour du règlement général G-100.

19. Bell – Mandat du CRTC pour mise en œuvre des services de prochaine génération

La directrice générale informe les élus que Bell a reçu un mandat du CRTC pour la mise en œuvre des services de prochaine génération, en matière de service 9-1-1. Ce service permettra aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services d'urgence améliorés et novateurs, reposant sur le Protocole Internet. Tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1PG, entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2023. Dossier à suivre.

55-03-2020 SPAD : *Loi sur les chiens dangereux*, proposition de modification à l'entente visant à faire appliquer les nouvelles dispositions

CONSIDÉRANT l'article 6 de la *Loi sur les chiens dangereux*, visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du contrôle animal signée entre les parties le 11 décembre 2019*;*

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'Addenda à l'entente avec la SPAD (Encadrement des chiens dangereux) est soumis pour adoption et que ce projet fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la conclusion de l'Addenda à l'entente avec la SPAD, visant l'encadrement des chiens dangereux, telle que soumise.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

56-03-2020 Chevaliers de Colomb de Roxton Falls : entente pour utilisation locaux en cas de la mise en place de mesure d'urgence

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE Les Chevaliers de Colomb de Roxton Falls (Conseil St-Jean-Baptiste de Roxton Falls #3219) est un organisme possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité dans une situation d'urgence ou de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité l'organisme afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont la capacité serait excédée;

CONSIDÉRANT la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite visant le prêt de locaux en cas d'urgence et que l'entente intitulée « Mise à disposition d'un local », fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la conclusion de l'entente de mise à disposition d'un local, avec l'organisme Le Conseil St-Jean-Baptiste de Roxton Falls Chevaliers de Colomb #3219.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

57-03-2020 <u>Projet d'achat de la propriété du 21, rue du Marché : suivi de l'offre d'achat déposée et mandat pour signature de l'acte de transfert chez le notaire</u>

CONSIDÉRANT la résolution #28-02-2020, par laquelle la Municipalité acceptait de déposer une offre d'achat auprès de M. Yves Deaudelin et Société Notre-Dame-de-Toutes-Grâces, pour l'achat de la propriété située au 21, rue du Marché à Roxton Falls, au montant de 105 000$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat a été acceptée par les propriétaires en date du 20 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents transmis concernant cette transaction soit : offre d'achat, déclaration du vendeur, certificat de localisation, rapport de la compagnie Terrapex concernant la réhabilitation environnementale des sols présenté en juin 2019, font partie intégrante de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de la propriété située au 21, rue du Marché à Roxton Falls, au prix de 105 000$ plus taxes applicables s'il y a lieu.

Que le notaire Christian Daviau soit par la présente résolution mandaté afin de préparer la documentation juridique nécessaire à l'enregistrement de cette transaction.
Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

58-03-2020 <u>Entente pour fourniture d'eau potable avec les Immeubles 4 Horizons : autorisation de signature</u>

CONSIDÉRANT QUE Les Immeubles 4 Horizons Inc., sont disposés à fournir l'eau potable pour l'utilisation du garage à être acquis par la Municipalité, selon les

termes et conditions contenues dans un projet d'entente soumis pour approbation et portant le titre « Contrat de service »;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la fourniture d'eau potable pour le garage situé au 21, rue du Marché, pour usage sanitaire et lavage des véhicules de la Municipalité et que cette entente peut être annulée en tout temps par Les Immeubles 4 Horizons à tout moment et à sa seule discrétion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la conclusion de cette entente de fourniture d'eau potable pour l'immeuble situé au 21, rue du Marché, après que la Municipalité en aura fait l'acquisition.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

59-03-2020 <u>Les Services EXP Inc. : offre de services pour la rédaction de l'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des matériaux, réfection des rues Duval, Cabana et St-Louis</u>

CONSIDÉRANT l'offre de services des Services EXP Inc., pour la rédaction de l'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des matériaux, dans le projet de réfection des rues Duval, Cabana et St-Louis, soumise en date du 2 mars 2020 au montant de 11 375$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., au montant de 11 375$ plus taxes et portant le numéro 909-OFFRSERV-QC.

Adoptée

<u>Plan d'intervention pour la TECQ : date de présentation à déterminer pour rencontre avec les ingénieurs</u>
Il est convenu de tenir une rencontre avec la firme Les Services EXP Inc., dans le but de recevoir la présentation du plan d'intervention préparé dans le cadre du programme d'aide financière TECQ. La date retenue est le jeudi 26 mars à 18h00.

60-03-2020 <u>Propriété située au 400, rue Notre-Dame : entente avec M. Luc Benoit et Mme Maryse Dépôt visant le raccordement au réseau d'égout pour une résidence unifamiliale et demande de permission de voirie au MTQ</u>

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente visant le raccordement d'une propriété unifamiliale à être construite au 400, rue Notre-Dame sur un immeuble appartenant à M. Luc Benoit et Mme Maryse Dépôt, est soumis pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'une permission de voirie doit être obtenue du MTQ pour la réalisation de ce raccordement à l'égout municipal par branchement individuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite également profiter de ces travaux pour procéder à la correction d'un raccordement existant et situé au #392, rue Notre-Dame, afin que ce raccordement soit séparé du raccordement créé pour le #394, auquel il est actuellement branché et créer un raccordement individuel pour les propriétés desservies par système de pompage individuel;

CONSIDÉRANT QUE les modalités incluses au projet d'entente font partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer l'entente visant le partage des responsabilités entre la Municipalité et M. Luc Benoit et Mme Maryse Dépôt, pour la réalisation d'un raccordement au réseau d'égout pour une résidence unifamiliale à être construite en 2020;
- Autoriser la directrice générale à préparer les documents nécessaires et procéder à la présentation d'une demande de permission de voirie au MTQ, visant à autoriser le raccordement pour la future résidence à être construite au 400, rue Notre-Dame et aussi pour la correction d'un raccordement existant au #392, afin d'aménager un raccordement individuel unique pour cette propriété.

Adoptée

61-03-2020 Règlement 01-2020, Concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs : adoption

Préambule

ATTENDU QUE toute municipalité peut, conformément aux articles 1094.1 et suivants du *Code municipal*, créer au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière à une fin déterminée, pour le financement de dépenses autres que des dépenses d'immobilisations;

ATTENDU QUE la municipalité désire créer une telle réserve exclusivement pour tous les frais reliés à la vidange des étangs d'épuration;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Daniel Roy lors d'une séance régulière du conseil tenue le 3 février 2020;

En conséquence il est proposé par Daniel Roy
Appuyé par Lynda Cusson
Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 01-2020, Concernant la création d'une réserve pour la vidange des étangs.»

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Objectif visé par la création d'une réserve

Les fonds qui seront générés par cette réserve financière seront utilisés exclusivement pour les dépenses relatives à la vidange des étangs d'épuration, soit les analyses nécessaires en prévision de la vidange des étangs, les frais d'ingénieur s'il y a lieu, les frais relatifs à la vidange comme telle et la mise en place de structure visant la gestion des boues.

Article 4 Durée de la réserve

La durée de la réserve est de trois ans, soit pour les budgets de 2020 à 2022. S'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses généré par la présente réserve, sera replacé dans une nouvelle réserve au profit des mêmes objectifs.

Article 5 Territoire visé

L'ensemble du territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls est visé par la création de cette réserve.

Article 6 Mode de financement

La réserve est constituée d'un montant de 28 581.49$ (vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et quarante-neuf cents), laquelle somme provient du solde de la réserve créée par le règlement #02-2016. Cette somme est présentement placée dans une épargne à terme rachetable.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS		
Solde de départ : 01-01-2016		36 979.54$
Dépôts versés à la réserve, de 2016 à 2019 inclusivement	+ 16 000.00$	52 979.54$
Intérêts versés à la réserve, de 2016 à 2019	+ 742.95$	53 722.49$
Appropriation à la réserve Résolution #186-10-2016	-25 141.00$	28 581.49$
Solde de la réserve au 31-12-2019		28 581.49$

Pour les budgets des années 2020 à 2022 inclusivement, une somme de 4 000$ sera prélevée, à même le budget du service de gestion des eaux usées qui détermine la taxe de service pour l'égout, afin d'être ajoutée à la réserve créé par ce règlement. Les intérêts générés par cette épargne à terme seront également intégrés à la réserve financière.

Article 7 Regroupement de la Municipalité

Advenant le regroupement de la Municipalité du Village de Roxton Falls avec la Municipalité du Canton de Roxton, les sommes qui seront accumulées dans la présente réserve devront être utilisées au profit des citoyens du territoire du Village de Roxton Falls.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE _____.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 03-02-2020
Dépôt du projet de règlement le : 03-02-2020
Adoption du règlement : 02-03-2020
Avis aux personnes habiles à voter concernant la tenue d'un registre : _____
Tenue du registre: _____
Avis public d'entrée en vigueur donné le : _____
Entrée en vigueur le : _____

Adoptée

RIAM : dépôt du rapport financier 2019
La directrice générale dépose les états financiers 2019 de la RIAM.

62-03-2020 Projet de rénovation intérieure à la garderie, faisant suite à l'attribution de nouvelles places : mandat pour travaux d'aménagement des locaux

CONSIDÉRANT QUE le CPE La Douce Couvée s'est vu attribué de nouvelles places subventionnées pour l'installation de Roxton Falls et que cette attribution nécessite l'aménagement d'un nouveau local;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du nombre de place augmentera aussi le loyer du bail conclu avec le CPE;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget approximatif de 5 000$ pour réaliser les aménagements nécessaires à l'immeuble appartenant à la municipalité et utilisé par le CPE La Douce couvée.

Adoptée

Régie intermunicipale de Roxton et Loisirs de Roxton Falls Inc. : suivi
La directrice générale informe les élus que Nancy Légaré, secrétaire-trésorière à la Municipalité du Canton de Roxton, prendra sous peu la relève comme secrétaire-trésorière de la Régie. Pour le projet d'analyse de regroupement de la Régie et des Loisirs de Roxton Falls Inc., le dossier a été mis en suspens pour le moment.

63-03-2020 Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton : autorisation pour permettre le passage du défi sur le territoire

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage du défi cycliste organisé par la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
Qu'un montant de 250$ soit également versé à l'organisation pour le parrainage d'une bannière affichant les couleurs de la Municipalité.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 2 mars 2020

64-03-2020 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h45.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière